

Annexe 45-509A3

**Reconnaissance de risque à l'intention des corporations et des
coopératives de développement économique communautaire**

Reconnaissance de risque

- Je reconnais qu'il s'agit d'un placement risqué.
- J'investis entièrement à mes propres risques.
- La Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la Commission) n'a ni évalué ni approuvé les mérites de ces valeurs mobilières ou les informations fournies dans le document d'offre.
- La personne qui me vend ces titres n'est pas inscrite auprès de la Commission et n'a pas l'obligation de me dire si ce placement me convient.
- Je ne pourrai pas vendre ces titres, sauf dans des circonstances très limitées. Il se peut que je ne sois jamais en mesure de les vendre.
- Les titres sont rachetables, mais je ne peux les racheter que dans des circonstances limitées.
[Instruction : Supprimer si les titres ne sont pas rachetables]
- Si je vends ou rachète ces titres avant de les détenir pendant 4 ans, je risque de perdre une partie ou la totalité de mon crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.
- Je pourrais perdre tout l'argent que j'ai investi.

J'investis _____ \$ au total.

Je reconnais que c'est un placement risqué et que je pourrais perdre tout l'argent que j'investis.

Date

Signature de l'acheteur

Nom de l'acheteur en caractères d'imprimerie

L'acheteur doit signer deux exemplaires de ce formulaire. L'acheteur et la CDEC doivent recevoir chacun un exemplaire signé.

Vous disposez de deux jours ouvrables pour annuler votre achat [Instruction : La CDEC doit remplir cette section avant de remettre le formulaire à l'acheteur.]

AVERTISSEMENT

Pour ce faire, vous devez envoyer un avis à [nom de la CDEC] indiquant que vous souhaitez annuler votre achat. Vous devez envoyer l'avis avant minuit le deuxième jour ouvrable suivant la signature du contrat d'achat des titres. Vous pouvez envoyer l'avis par télécopieur ou par courriel ou le remettre en personne à [nom de la CDEC] à son adresse professionnelle. Conservez une copie de l'avis pour vos dossiers.

Nom et adresse de la CDEC : _____

Télécopieur : _____ Courriel : _____

Vous achetez des titres du marché dispensé

Ils sont appelés titres du marché dispensé parce que deux parties de la *Loi sur les valeurs mobilières* ne s'appliquent pas à eux. Si la CDEC veut vous vendre des titres du marché dispensé :

- elle n'est pas tenue de vous remettre un prospectus (un document qui décrit le placement en détail et vous donne certaines protections juridiques);
- les titres n'ont pas à être vendus par une personne inscrite auprès de la Commission.

Vous allez recevoir une notice d'offre

Lisez-la attentivement, car elle contient des informations importantes sur la CDEC et ses titres. Conservez la notice, car elle vous confère des droits. Consultez un avocat pour obtenir de plus amples renseignements sur ces droits.

Vous ne recevrez pas de conseils

Vous n'obtiendrez pas de conseils professionnels sur la pertinence du placement pour vous. Mais vous pouvez toujours consulter un conseiller ou un courtier inscrit.